

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 MAI 2022 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2022-05-02-01 Ouverture de la séance**

**2022-05-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2022-05-02-03 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021**

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

**2022-05-02-04 Présentation et adoption des états financiers 2021**

La présentation des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 est faite par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Suite au dépôt du rapport financier et à la présentation des états financiers, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter les états financiers tels que présentés.

Ce rapport fait état d'un surplus pour l'année 2021 de l'ordre de 249 165 \$.

**2022-05-02-05 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021**

Monsieur le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

**2022-05-02-06 Adoption du dernier procès-verbal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

### **2022-05-02-07 Liste des déboursés du mois d'avril**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 117 346,<sup>54</sup> \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

### **2022-05-02-08 Correspondance (dons)**

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant la demande du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, visant la mise en berne du drapeau du Québec, le mardi 3 mai, de l'aube (6 h 05) au crépuscule (17 h 45) dans le but d'exprimer la sympathie du gouvernement et du peuple québécois à l'endroit de la famille de monsieur Guy Lafleur, à la suite du décès de celui-ci.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance envoyée par madame Annie Robichaud du regroupement des MRC de la Gaspésie informant la Municipalité de l'ouverture de l'appel de projets au programme du FRR – Volet 1 : Soutien à la construction de logements locatifs résidentiels, programme visant à offrir une aide financière pour la construction de logements en Gaspésie.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance envoyée par madame Kathleen Chassé de la Chorale la Voix des Ondes, remerciant la Municipalité pour le don accordé en décembre 2021.

#### SADC Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon adhère à la Société d'aide au développement de la collectivité de Baie-des-Chaleurs pour un montant de 50 \$.

#### Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

#### Association touristique régionale de la Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour un montant de 544,20 \$, taxes en sus.

#### Fête de la pêche

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation de la Fête de la pêche destinée aux enfants de 6 à 17 ans et prévue les 4 et 5 juin 2022 au Domaine du lac Alain.

### **2022-05-02-09 Semaine de la santé mentale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**2022-05-02-10    Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec  
Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon et la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont une lettre d'entente - Services aux sinistrés qui arrive à échéance au mois de juillet 2022;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte les dispositions modifiées par l'amendement no. 1 à l'entente de Services aux sinistrés;

QUE la Municipalité désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataires ladite entente.

**2022-05-02-11    Travaux publics  
Embauche de deux (2) opérateurs-manœuvre (poste saisonnier et poste permanent)**

ATTENDU le départ de monsieur Alain Bourdages;

ATTENDU le processus de sélection effectué afin de désigner une personne au poste d'opérateur-manœuvre (poste saisonnier) et d'opérateur-manœuvre (poste permanent);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE monsieur Sarto Arsenault soit désigné au poste d'opérateur-manœuvre (poste saisonnier) de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE monsieur Thomas Bernard soit désigné au poste d'opérateur-manœuvre (poste permanent) de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2022-05-02-12 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales - Reddition de comptes 2021**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 125 649 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**2022-05-02-13 Projet de prolongement de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la rue Bélanger (Développement Richard)  
Transfert du lot 5 927 661**

ATTENDU l'acceptation finale des travaux visés par le protocole d'entente conclut entre la Municipalité et Gestion de projets D.M.R. Inc.;

ATTENDU QUE par cette entente, le promoteur doit céder à la Municipalité, par contrat notarié, la propriété des chemins incluant les infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie construites par lui, ainsi que les servitudes nécessaires (téléphonie, électricité, câble, etc.), et ce, pour la somme nominale d'un dollar;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

DE procéder au transfert d'un terrain de figure irrégulière situé dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Siméon, district de Bonaventure, connu et désigné comme étant LE LOT NUMÉRO CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (5 927 661) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Bonaventure 1. Le tout étant le prolongement de la 1<sup>re</sup> Avenue vers l'Est ainsi que le prolongement de la rue Bélanger vers le Nord.

QUE la Municipalité désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataires pour ce dossier.

**2022-05-02-14 Engagement au Programme Voisins solidaires**

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure manifeste la volonté de développer un projet Voisins solidaires, car elle a le mandat de dynamiser le milieu et de contribuer au développement des collectivités;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a approché ses municipalités locales, signifiant son intérêt à coordonner une démarche collective Voisins solidaires;

ATTENDU QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la démarche Voisins solidaires doit signaler son engagement par résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage formellement dans la démarche Voisins solidaires initiée par la MRC de Bonaventure;

QU'elle collabore activement au déploiement du projet Voisins solidaires dans sa communauté et à s'assurer de sa mise en œuvre, avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de Bonaventure.

**2022-05-02-15    Demande de dérogation mineure  
Lot 6 279 401 (275, route Poirier)**

Les propriétaires désirent construire un garage isolé en cour avant, alors que le règlement de zonage permet la construction d'un garage isolé en cour latérale et arrière.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la maison est localisée complètement à l'arrière du terrain, et que l'espace disponible pour construire un garage est situé en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant est partiellement boisée, donc le garage ne sera pas très visible de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE les autres normes applicables seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées lorsque la cour avant est boisée et que le bâtiment projeté est plus ou moins visible de la rue;

ET compte tenu de l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 30 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 6 279 401 du cadastre du Québec (275, route Poirier).

**2022-05-02-16    Peinture des murs intérieurs de la bibliothèque  
Octroi du mandat**

ATTENDU QU'il convient de procéder au rafraichissement de la peinture des murs intérieurs de la bibliothèque;

ATTENDU la soumission reçue de Peinture F. Bourque pour ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter la soumission reçue de Peinture F. Bourque, le tout pour une somme s'élevant à 3 581 \$, taxes en sus;

**2022-05-02-17    Autres sujets**

Le conseiller Dial Lepage annonce les dates officielles du Tournoi de pêche.

**2022-05-02-18    Période de questions**

Les commentaires et questionnements soulevés concernent le traçage des pistes de skis de fond, l'ajout de lumières de rues au 3<sup>e</sup> rang, l'état des routes de gravier et l'avancement du projet de 24 logements.

Une quinzaine de personnes étaient présentes.

**2022-05-02-19    Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 21 h 35.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale